

Mise en garde à Mme MAMDOUH !

Mme Mamdouh, nous avons eu à regretter de votre part les faits suivants : La décision d'annualiser les congés ainsi que vos « écarts » de posture managériale.

Vous avez décidé une annualisation des congés sur le site de Bonneuil, en totale contradiction avec la règle des 3 tours, conformément au BRH de 1986, ce qui fournit pourtant une planification satisfaisante pour tous. Ce passage en force est motivé par votre obsession d'apurer la "dette sociale" par la contrainte, sans respecter la vie privée des agents. En effet, rares sont ceux qui peuvent écrire leur vie un an à l'avance ou prévoir leurs déplacements sur une année complète... nos modes de vie modernes sont plus complexes que cela, nos conjointes et conjoints sont également impactés, car ils doivent s'aligner sur nous pour espérer passer quelques vacances ensemble.

Après la belle arnaque des PNT, voici la décision de faire les poches des agents pour être tranquille avec la "dette sociale" ! Petit rappel de ce qu'est la "dette sociale" : les jours restant à prendre après le 31 décembre (report sur l'année suivante) sont monnayables, donc La Poste doit budgéter la somme correspondante aux jours restant pour éventuellement les monnayer. Il faut savoir que ce système, purement comptable, ne regarde pas les fonctionnaires, car leurs jours ne sont pas monnayables. Pour SUD, le dispositif des 3 tours doit représenter La Règle. Vous exigez des semaines complètes à poser, ce qui interdit l'égrenage, en autorisant simplement 3 jours de "flottement", c'est trop peu, les gens préféreront sûrement se mettre en arrêt maladie. Vous incluez le critère de pause des congés dans l'entretien d'appréciation, effaçant par là-même les véritables performances de travail.

N'est pas poète qui veut, mais tout de même un petit rappel à la raison s'impose ! Certes les temps sont difficiles, les nerfs craquent un peu et la raison avec, mais prononcer des absurdités devant des groupes d'agents comme : "les personnes faisant grève n'auront le droit à aucune promotion ou heure supplémentaire", c'est s'asseoir sur le droit de grève. C'est aussi vouloir des agents une soumission à l'autorité, et non pas les juger sur leur performance, leur excellence professionnelle. Bref ! c'est s'éloigner de notre cœur de métier. Vous avez dit qu'il faut savoir être pour ou contre La Poste, quelle question puérile ! Vous demande t-on d'être pour ou contre les postiers ? Non, on vous demande simplement de faire votre travail. **Vous vous égarez, Madame !**

L'annexe Bonneuil de BONVIN ferme !

Lors de la fermeture de Paris-Charolais, les agents les plus fragiles, au nombre de 12, avaient été reclassés dans Paris Intra-muros. A Paris Rodier dans un premier temps, puis à Paris Bonvin dans un deuxième. Les syndicats, dont SUD, avaient bataillé ferme pour obtenir ce reclassement. Lors de la CDSP du 14 janvier, la DRLOI a annoncé la reprise des locaux, où ces agents sont hébergés, par la DEX Paris, dans le courant du mois de juin. Poussant le bouchon, elle annonce qu'ils et elles ont vocation à aller à Bonneuil. Nous avons dénoncé cet état de fait en affirmant que si ces personnes avaient été mises là à l'époque, c'est qu'il y avait une raison. Pour SUD, il n'est pas question de rayer d'un trait de plume l'avenir de ce personnel. A suivre donc...

Lors de la RDSL du 14 décembre 2020, vous avez abordé un sujet qui relève de l'opinion personnelle et non de vos attributions managériales. En dénonçant le fait que certaines personnes touchaient une prime d'activité qui selon vous rembourserait les grèves. Dommage pour vous, la prime d'activité est légale et ne constitue pas une escroquerie. Elle ne regarde que le citoyen et le Trésor Public.

Vous vous égarez, Madame !

Ce même jour vous vous êtes plainte que certains agents se mettaient en arrêt maladie après les congés. Et à notre grand étonnement vous avez rajouté « surtout les antillais » ... qui seraient donc coutumiers du fait. Qui peut se permettre de mettre en doute un avis médical ? et de généraliser à l'ensemble des domiens ? **Vous vous égarez, Madame !**

Notre syndicat a fait remonter ces nombreux "dérapages" lors de la CDSP à la DRLOI le 14 janvier. Nous espérons que de tels incidents ne se reproduiront pas. Et nous vous mettons en garde contre toute récidive, car alors, le syndicat SUD prendrait toutes ses responsabilités !